

### CONCURRENCE

# L'étau se resserre sur les ententes

La nouvelle autorité de la concurrence veut être plus active sans pour autant avoir plus de moyens.

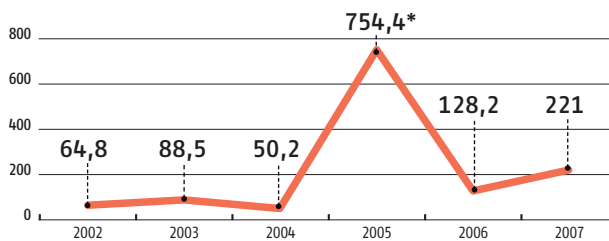
■ **« Plus rapide et plus efficace. »** La nouvelle autorité de la concurrence, prévue par la Loi de modernisation de l'économie (LME) en examen au Sénat, entend renforcer le contrôle des manœuvres anticoncurrentielles. En pratique, ses pouvoirs d'enquête seront étendus avec le transfert de la soixantaine d'enquêteurs chargés de la concurrence à la DGCCRF en son sein.

« Ce durcissement est indispensable pour contrebalancer la libéralisation des pratiques commerciales entre fournisseurs et distributeurs introduite aussi par la LME », analyse Doris Marcellesi, la directrice du département concurrence du cabinet Alain Bensoussan-Avocats.

Le conseil actuel n'était déjà pas en reste, il est l'un des plus actifs d'Europe. Le 21 mai dernier, il a condamné six fabricants de contreplaqué à verser 8 millions d'euros. Les sanctions, limitées à 10 % du chiffre d'affaires des entreprises,

### DES SANCTIONS TOUJOURS PLUS FORTES

MONTANT TOTAL DES SANCTIONS INFLIGÉES PAR LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE (en millions d'euros)



\*dont amende record de 534 millions d'euros pour les opérateurs mobiles.

SOURCE: CONSEIL DE LA CONCURRENCE

ont triplé en cinq ans. Depuis janvier, le nombre de saisines – stables depuis 2004 – a progressé de 20 %.

« On est devenu plus crédible pour les entreprises qui s'estiment victimes d'abus de concurrence », justifie Bruno Lasserre, le président de l'actuel conseil de concurrence. Mais pour exercer ses nouvelles tâches, la future autorité devra fonctionner sans moyens supplémentaires.

Un numéro d'équilibriste, qui inquiète les entreprises. « L'absence de concurrence est souvent difficile à prouver. Il faudrait parfois que les enquêtes soient plus approfondies, car les conséquences peuvent être lourdes pour les entreprises », relève Alain Georges, le représentant de l'Association des avocats pratiquant le droit de la concurrence. Conséquence: la future autorité devrait concentrer son action sur les plus grandes entreprises. Les ententes entre des PME réalisant moins de 50 millions d'euros seront désormais du ressort du ministère de l'Économie, qui pourra proposer des transactions amiables. « Le risque est de voir des entreprises impressionnées par la machine de Bercy céder à la pression et accepter une transaction, alors que la pratique anticoncurrentielle n'était pas prouvée », juge Alain Georges. ■

SOLÈNE DAVESNE

### La météo des secteurs INDICATEUR EXCLUSIF "L'USINE NOUVELLE" – EULER HERMES SFAC

#### SERVICES ET BTP: LE BÂTIMENT EN MAUVAISE POSTURE

LA TENDANCE	EVOLUTION DE LA PRODUCTION EN VOLUME (%)		EVOLUTION DE LA PRODUCTION EN VALEUR (%)		VARIATIONS DES DÉFAILLANCES (%)
	2008	2009	2008	2009	
JUILLET 2008					SUR DOUZE MOIS GLISSANTS À FIN MAI 2008
ENERGIE	+1,7	+0,5	+14,7	+2,2	-7,7
BÂTIMENT	+1,6	-0,6	+5,7	+3,5	+31,8
TRAVAUX PUBLICS	+3,5	+1,8	+6,3	+5	+27,2
SERVICES AUX ENTREPRISES	+3,6	+2,3	+4,8	+3,3	+9

**S**ale temps pour le BTP. L'assureur-crédit Euler Hermès a révisé à -0,6 % la croissance du bâtiment en 2009. Fin 2007,

sa dernière prévision tablait sur une hausse de 3 % de l'activité en volume. « Les mises en chantier reculent sensiblement dans les

secteurs du logement comme des bâtiments industriels », note Laurent Bonhoure, analyste BTP pour Euler Hermes. Seul secteur

épargné: la construction d'entrepôts de logistique a progressé de 6,5 % sur le deuxième trimestre par rapport à l'année précédente. De leur côté, les entreprises de travaux publics souffrent d'un manque de grands chantiers. Une situation accentuée par l'absence de décollage des partenariats publics-privés. « Seuls 3,3 milliards d'euros ont été investis de cette façon jusqu'à présent alors que le gouvernement tablait sur plus de 6 milliards annuels », souligne encore Laurent Bonhoure. ■